

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 52992

Numéro SIREN : 509 435 830

Nom ou dénomination : ARTLIGNE FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2021 sous le numéro de dépôt 2013

ARTLIGNE FITNESS
Société à responsabilité limitée au capital de 6 720 euros
Siège social : 5, rue du Traité de Lisbonne
44210 PORNIC
509 435 830 RCS SAINT-NAZAIRE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 18 février,
A 16h00,
Au siège social,

Les associés de la société **ARTLIGNE FITNESS**, société à responsabilité limitée au capital de 6 720 euros, divisé en 6 720 parts de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- La société CAP'TAINS
<i>Représentée par son cogérant M. Aurélien CROCHET,</i>
propriétaire de
- La société UNLIMITED CHALLENGE,
<i>Représentée par son cogérant M. Fabrice GANACHEAU,</i>
propriétaire de | <div style="border-top: 1px solid black; padding-top: 5px;">5 000 parts</div> <div style="padding-top: 5px;">1 720 parts</div> |
|--|--|

Soit un total de	6 720 parts
------------------	-------------

Sur les six mille sept cent vingt (6 720) parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Aurélien CROCHET préside la séance ès-qualité de cogérant de la société CAP'TAINS.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance
- La feuille de présence

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Nomination d'une cogérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président rappelle que les associés ont pu exercer librement leur droit d'information et de communication préalablement à l'Assemblée Générale et ce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

AC 
AC

Sur sa demande, l'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît expressément la validité de la convocation, tous les associés étant présents.

Diverses observations sans débat sont échangées entre les associés.

Puis, le Président met aux voix les résolutions proposées au vote des associés, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de nommer, à compter du 18 février 2021, en qualité de cogérante, pour une durée indéterminée :

Madame Amélie CROCHET, née MOINARD
Née le 11 août 1982 à NANTES (44)
Demeurant 31 bis, rue de Joalland à LA PLAINE-SUR-MER (44770)
De nationalité française

qui accepte,

Madame Amélie CROCHET déclare n'être frappée d'aucune interdiction ou d'échéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre de l'article 16 des statuts.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités dont il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

La société CAP'TAINS
Représentée par son cogérant
M. Aurélien CROCHET

Acceptation de mandat :

Madame Amélie CROCHET
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

La société UNLIMITED CHALLENGE
Représentée par son cogérant M. Fabrice
GANACHEAU

Ac Ac B